

# DEMANDE DE CONTRAT DE PRÉVENTION

A envoyer par mail à [prevention.aides.financieres@carsat-am.fr](mailto:prevention.aides.financieres@carsat-am.fr)

ou par courrier à la :

**CARSAT Alsace-Moselle**  
Service Prévention et Gestion des Risques  
Professionnels  
TSA 80118  
67093 STRASBOURG CEDEX

## ETABLISSEMENT CONCERNÉ PAR LA DEMANDE DE CONTRAT DE PRÉVENTION

Raison sociale : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Activité principale : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_

N° du risque : \_\_\_\_\_ (numéro à 3 chiffres et 2 lettres figurant sur votre compte [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr))

Prénom – Nom et fonction du représentant légal de l'établissement : \_\_\_\_\_

### ATTENTION :

**Les investissements déjà réalisés, commandés ou ayant fait l'objet d'un acompte à la date de la présente demande ne peuvent pas être pris en compte.**

**Les investissements pouvant entrer dans le cadre du contrat doivent obligatoirement être étudiés avec la CARSAT.**

**Le matériel d'occasion n'est pas pris en compte.**

**Les investissements doivent être payés par l'établissement demandeur, ce qui exclut les facturations à une SCI.**

**Cochez et remplissez les rubriques suivantes vous concernant :**

- L'effectif de l'entreprise au niveau national est de \_\_\_\_\_ salariés (\*)  
La possibilité de bénéficier d'une aide est conditionnée à la présence dans l'établissement de personnel cotisant au régime général de la Sécurité Sociale (minimum un salarié à temps plein et au maximum 199 salariés)
- L'entreprise a procédé à l'évaluation des risques professionnels ou à sa réactualisation et a établi le document unique (décret du 05/11/2001) (\*)
- L'entreprise est à jour des cotisations URSSAF et a versé régulièrement les cotisations à l'URSSAF au cours des 12 derniers mois (\*)

(\*) Ces éléments seront contrôlés avant toute signature de l'aide

**Joignez impérativement les documents suivants à la présente demande :**

- Attestation URSSAF** intitulée « *Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales* » datant de moins de 6 mois
- Une copie du (des) devis détaillé(s)**, le montant minimal de l'investissement est de 7 000 € HT.

Lorsque l'aide est complétée d'une autre subvention publique, le cumul des aides Carsat et publiques ne doit pas dépasser 70 % du montant total de l'investissement.

Décrivez-nous en quelques lignes votre projet (ci-après ou sur une feuille annexe) accompagné des devis déjà en votre possession :

Précisez votre calendrier prévisionnel d'investissement (mois, années) :

Précisez selon vous quel sera l'apport de l'investissement envisagé en terme d'amélioration des conditions de travail :

Si votre demande est recevable, nous vous inviterons à une journée d'information. Cette séance d'information est réservée aux chefs d'entreprises et doit vous permettre de mieux appréhender la Gestion de la Sécurité dans votre Entreprise. **(GSE)**. La présence à cette formation est un préalable au paiement de l'aide.

Journée d'information **GSE** déjà suivie par M./Mme \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Prénom – Nom de la personne chargée du suivi du dossier (si autre que le représentant légal de l'établissement) : \_\_\_\_\_

Comment avez-vous eu connaissance de cette aide ?

- Agent de la CARSAT       Fédération professionnelle       Fournisseur  
 Autres (à préciser) \_\_\_\_\_

L'entreprise accepte la mise en valeur de l'exemplarité de son projet, notamment à l'occasion d'action de communication (films, article de presse...)

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature du représentant et tampon de l'établissement :